

**Procès-verbal du CONSEIL SYNDICAL
du Pays du Sundgau
le 12 avril 2022 à ALTKIRCH**

En fonction : 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du Pays du Sundgau, étaient présents :

Présents : 20

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Guy BACH, M. Jean-Rodolphe FRISCH, M. Vincent GASSMANN, M. Franck GRANDGIRARD, M. Claude JUD, M. Denis NASS, M. Pierre SCHMITT, M. Jean Michel ZINCK.

Communauté de Communes Sundgau : Mme Fabienne BAMOND, M. Jean Claude COLIN, M. Gilles FREMIOT, M. Christian GRIENENBERGER, M. Nicolas JANDER, M. André LEHMES, M. Christian LERDUNG, M. Jean-Marc METZ, M. Dominique SPRINGINSFELD, M. Paul STOFFEL, M. Christian SUTTER, M. Aurélio TOLOSA.

Procurations : 2

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Nicolas HOLLEVILLE, Délégué Titulaire, a donné procuration à M. Franck GRANDGIRARD, Délégué Titulaire, en date du 12 avril 2022.

Communauté de Communes Sundgau : Mme Doris BRUGGER, Déléguée Titulaire, a donné procuration à M. Gilles FREMIOT, Délégué Titulaire, en date du 11 avril 2022.

Excusés : 14

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Maurice BARNABÉ, M. Alexandre BERBETT, M. Daniel DIETMANN, M. Claude GEIGER, Mme Marie-Cécile LEY, M. Paul MUMBACH, M. Pascal SOMMERHALTER, M. Fabien ULMANN, M. Antoine WAECHTER.

Communauté de Communes Sundgau : M. Hugues DURAND, Mme Estelle MIRANDA, M. Jean Claude SCHIELIN, M. Fabien SCHOENIG, M. Rémi SPILLMANN.

** Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Délégués Suppléants accompagnant le Délégué Titulaire (pas de voix délibérative en séance) : 1

Communauté de Communes Sundgau : Mme Régine RENTZ.

Invités permanents : 1

Monsieur Gérard LANDEMAINE.

Le Président ouvre la séance à 19h07. Il excuse les Délégués qui n'ont pas pu assister à la séance. Il salue également les salariés du Pays du Sundgau présents à la séance, Mme Amandine BLOT, Mme Astrid CLORY, M. Arnaud CHAUVET, M. Florian JUD, M. Sébastien KERN et M. David RIGOULOT.

Le Président propose de procéder à l'adoption du Procès-verbal de la séance précédente lors du prochain Conseil qui se tiendra le 31 mai 2022. La dernière séance du Conseil étant très rapprochée de la présente

séance, le document est en cours de validation. Ainsi, deux Procès-verbaux seront à approuver le 31 mai prochain, la séance du 31 mars 2022 et celle du 12 avril 2022.

Les Délégués n'expriment pas d'objection au sujet du report de la validation du Procès-verbal du 31 mars 2022 à la prochaine séance du Conseil Syndical.

Le Président indique également que le dernier point prévu à l'ordre du jour, « 5.3. Point d'échange avec le Président du Conseil de Développement, Monsieur Sébastien STOESSEL » ne pourra pas être traité en raison d'une obligation professionnelle de Monsieur STOESSEL, retenu par des travaux agricoles.

Les Délégués acceptent que ce point, ne nécessitant pas de délibération, soit reporté à une séance ultérieure.

Le Président présente l'ordre du jour :

I. Adoption du Procès-verbal de la séance précédente (reporté)

II. Bilan financier 2021 et Budget Primitif Principal 2022 du Pays du Sundgau

- 2.1. Adoption du Compte Administratif 2021
- 2.2. Approbation du Compte de Gestion 2021
- 2.3. Arrêté des opérations d'investissement 2021
- 2.4. Affectation des résultats de fonctionnement 2021
- 2.5. Rapport annuel sur la politique foncière du Pays du Sundgau
- 2.6. Budget Primitif du Budget Principal 2022

III. Bilan financier 2021 et Budget Primitif Annexe 2022 - service d'Autorisation du Droit des Sols

- 3.1. Adoption du Compte Administratif 2021
- 3.2. Approbation du Compte de Gestion 2021
- 3.3. Arrêté des opérations d'investissement 2021
- 3.4. Affectation des résultats de fonctionnement 2021
- 3.5. Budget Primitif du Budget Annexe 2022 du service d'Autorisation du Droit des Sols

IV. Réponse à l'appel à projet flottes à faibles émissions mis au concours par la Région Grand Est

V. Divers

- 5.1. Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnelles
- 5.2. Point d'étape et échange méthodologique sur l'avancée du Projet Alimentaire Territorial
- 5.3. Point d'échange avec le Président du Conseil de Développement, Monsieur Sébastien STOESSEL (reporté).

Point I. : Adoption du compte rendu de la séance précédente

Le Président rappelle que le Procès-verbal de la séance du 31 mars 2022 est en cours de validation.

Il propose aux Délégués de reporter l'approbation du Procès-verbal de la séance du 31 mars 2022 à la prochaine session du Conseil Syndical qui se tiendra le **mardi 31 mai à 18H30**. Cela permettra à l'ensemble des Délégués de prendre connaissance du Procès-Verbal dans un temps confortable.

Point II. : Bilan financier 2021 et Budget Primitif Principal 2022 du Pays du Sundgau

Le Président rappelle que lors de la séance précédente, le support pour le débat d'orientation budgétaire a permis de présenter les grands projets de la structure à venir pour 2022, par grandes orientations politiques et par actions. Il remercie les Délégués pour leurs participations actives et pour la richesse des échanges.

Il s'agit aujourd'hui de procéder dans une suite logique aux projets exposés lors du débat d'orientations budgétaires, aux votes des budgets de la structure. Il ne s'agira pas de redévelopper les actions comme lors de la dernière séance même si les grands marqueurs de l'année seront rappelés dans le cadre de la délibération portant sur le budget principal.

2.1. Adoption du Compte Administratif 2021

Le document comptable se solde par **un excédent de 325 394,97€**.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Les réalisations de l'exercice par section budgétaire sont les suivantes :

Budget PAYS DU SUNDGAU	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2021		Résultat de clôture de l'exercice 2021 hors RAR	
	DÉFICIT	EXCÉDENT	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICIT	EXCÉDENT
Section de Fonctionnement	5 566,39 €		712 399,66 €	813 301,75 €		95 335,70 €
Section d'Investissement		215 604,77 €	48 571,84 €	63 026,34 €		230 059,27 €
TOTAUX	5 566,39 €	215 604,77 €	760 971,50 €	876 328,09 €		325 394,97 €

Le bilan de l'exercice 2021 est positif.

L'excédent constaté en section de fonctionnement s'explique par le fait que le Pays du Sundgau a reçu au mois de décembre 2021 une subvention d'un montant de 80 640,00 € de la Collectivité Européenne d'Alsace, au titre du contrat de Rebond Culturel pour des dépenses qui seront réalisées en 2022-2023.

L'excédent de la section d'investissement s'explique quant à lui par le fait que la structure amortit des subventions d'investissements pour des biens qui ne lui appartiennent pas, à savoir des subventions versées aux collectivités et aux syndicats du territoire pour l'achat de véhicules électriques. En 2017, le Pays du Sundgau, du fait qu'il était lauréat au programme de l'État « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) », a permis de faire bénéficier à 16 structures (les deux Communautés de Communes, des Communes, des Syndicats) une subvention de 10 000 € par véhicule électrique acheté. Au total, le Pays du Sundgau a versé une subvention de 200 000 € à ces structures pour développer les

mobilités propres. Des subventions reversées aux bénéficiaires mais inscrites en 2017 en section d'investissements sur demande du Trésor Public, ce qui explique pourquoi ces sommes doivent être amorties.

Un travail de collaboration avec les services du Trésor Public est engagé pour remonter en section de fonctionnement une partie des dotations aux amortissements puisque le Pays n'a pas vocation à prévoir le remplacement de ces véhicules ou à investir de manière générale. Cette opération prendra la forme d'une délibération retraçant les montants perçus et reversés. La délibération sera ensuite transmise pour avis à la Direction Générale des Finances Publiques.

Les restes à réaliser sont de **0,00 €**.

BUDGET PAYS DU SUNDGAU	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture de l'exercice 2021 hors RAR	95 335,70 €	230 059,27 €
Reste à réaliser recettes	0,00 €	0,00 €
Reste à réaliser dépenses	0,00 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat net de clôture de l'exercice	95 335,70 €	230 059,27 €
Résultat cumulé	325 394,97 €	

L'état de la dette au 31 décembre 2021 est de zéro euro.

Le Président ayant quitté la salle, M. Denis NASS, 1^{er} Vice-président du Pays du Sundgau demande aux Délégués s'il y a des questions. Personne ne demande la parole. Il invite le Conseil Syndical à délibérer.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le résultat de l'exercice 2021 du Budget Principal qui est de **325 394,97 €**,
- **de prendre acte** qu'il n'y a pas de restes à réaliser en 2021,
- **de fixer** comme ci-dessus les résultats des différentes sections budgétaires,
- **d'approuver** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes,
- **d'adopter** le compte administratif 2021 du budget principal avec un excédent de **325 394,97 €**.

2.2. Approbation du Compte de Gestion 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 D. 2343-1 à D2343-10 ;

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier d'Altkirch pour le compte de gestion du Budget Principal. Le compte de gestion de l'exercice 2021 est conforme au Compte Administratif 2021 du Budget Principal du PETR du Pays du Sundgau.

Considérant que les valeurs entre les écritures du compte administratif présenté par le Président et le compte de gestion du Trésorier sont identiques.

Le Président ayant quitté la salle, M. Denis NASS, 1^{er} Vice-président du Pays du Sundgau, invite le Conseil Syndical à délibérer.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021 du Budget Principal.

2.3. Arrêté des opérations d'investissement 2021

L'arrêté des écritures des opérations d'investissement 2021 fait apparaître les résultats suivants :

Montant des dépenses d'Investissement	<u>48 571,84 €</u>
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :	48 571,84 €
Montant des recettes d'Investissement	63 026,34 €
Report du résultat de l'exercice 2020	<u>215 604,77 €</u>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :	278 631,11 €
 RÉSULTAT NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	 <u>230 059,27 €</u>

De la comparaison des recettes et des dépenses, il résulte un excédent de **230 059,27 Euros**.
Il n'y a pas de restes à réaliser reportés en 2022.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** l'arrêté des opérations d'investissement 2021 du Budget Principal.

2.4. Affectation des résultats de fonctionnement 2021

La section fonctionnement affiche un excédent de financement de **95 335.70 €** à reporter au budget primitif de 2022. En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu de délibérer pour affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de **95 335.70 € au budget principal 2022**.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'affecter** l'excédent du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :
- **Compte R 002 de la section de fonctionnement 2022 : 95 335,70 €.**

2.5. Rapport annuel sur la politique foncière du Syndicat

Ce point entre dans le contexte de l'article 11 de la loi du 8 février 1995 qui prévoit que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, quel que soit le nombre des habitants des Communes membres, doivent délibérer tous les ans sur les bilans de leurs acquisitions et cessions immobilières. Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées en 2021.

Bilan des acquisitions : Etat néant

Tableau des Cessions : Etat néant

Considérant qu'il appartient au Conseil Syndical de délibérer une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Entendu le rapport du Président.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le rapport annuel 2021 sur la politique foncière du Syndicat Mixte.

2.6. Budget Primitif du Budget Principal 2022

Le Président indique que le Budget présenté est conforme aux orientations budgétaires proposées lors de la séance précédente. Les participations des Communautés ont été présentées et approuvées par délibération lors du précédent Conseil Syndical.

Après avoir détaillé les dépenses et les recettes prévues pour cette année, il est proposé au Conseil Syndical d'arrêter le Budget Primitif 2022, comme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 136 752,72 €	1 136 752,72 €
INVESTISSEMENT	292 702,42 €	292 702,42 €
TOTAL :	1 429 455,14 €	1 429 455,14 €

Le budget global s'équilibre à **1 429 455,14 Euros**.

L'état prévisionnel de la dette en fin d'exercice 2022 reste à zéro.

Etat du personnel :

L'état du personnel au 1er janvier 2022 compte :

2 emplois titulaires : 1 ingénieur principal – 1 adjoint administratif principal 1ère classe.

11 emplois non-titulaires : 1 attaché principal, 1 ingénieur, 4 attachés, 4 rédacteurs, 1 adjoint administratif.

PM : 1 emploi titulaire mis en disponibilité : 1 rédacteur

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2022 tel que présenté ci-dessus
 - au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement
 - au niveau du Chapitre pour la section d'Investissement
- **d'approuver** le financement des actions 2022 établi lors du débat d'orientation budgétaire, à savoir :

COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Programme européen LEADER :

Animation et gestion du programme 2014-2022,

Évaluation du programme 2014-2022,

Construire le dossier de candidature pour le programme LEADER 2023-2027.

Culture et attractivité :

Coordonner un projet de résidence artistique en arts visuels,

Coordonner un projet de résidence artistique en arts vivants,

Réaliser un diagnostic culturel avec les deux Communautés de Communes,

Relancer le développement du Cercle des Mécènes.

Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique

Coordination du programme : mission de conseil et d'accompagnement pour la rénovation énergétique,

Organisation d'ateliers d'auto-rénovation accompagnée à destination des particuliers,

Actions de sensibilisation et de communication (dont thermographies de façades),

Participation financière à la Société d'Économie Mixte OKTAVE.

Projet Alimentaire Territorial

Coordination du programme : travailler sur l'adaptation des filières de circuits courts et sur l'accès aux habitants à une alimentation locale de qualité dans un contexte de tensions sur les prix liées aux crises géopolitiques et sanitaires,

Études de marché,

Actions de sensibilisation et de communication,

Diagnostic sur l'organisation des filières agricoles et sur l'approvisionnement de la restauration hors domicile.

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT

Projet de Territoire

Coordination de la démarche de concertation et production des documents.

Mobilité

Étude et expérimentation sur des projets d'intermodalité et de rabattement gare,

Plan de mobilité simplifié en appui de la CC Sud Alsace Largue,

Étude « Flotte à Basse Émission Carbone »,

Finalisation du Schéma Directeur Cyclable,

« AVELO » stratégie cyclable,

Coordination des démarches de mobilité.

Plan de Paysage

Diagnostic,

Balades paysagères,

Temps de concertation,

Définition des enjeux paysagers,
Formulation des objectifs de qualité paysagère.

Aménagement du territoire et urbanisme

Rencontrer les Communes du périmètre de SCoT pour sensibiliser les élus sur les mutations à venir en termes d'usages du foncier et de nouveaux types d'habitats,
Rédiger des propositions à la Région Grand Est pour territorialiser les principes ZAN dans le cadre de la révision du SRADDET,
Collaborer avec l'École Nationale d'Architecture de Strasbourg pour partager des possibilités portant sur les transitions en termes d'habitats.

Point III. : Bilan financier 2021 et Budget Primitif Annexe 2022 du Service d'Autorisation du Droit des Sols

3.1. Adoption du Compte Administratif 2021

Le document comptable se solde par un excédent de 14 855,28 € avant intégration des restes à réaliser. Les réalisations de l'exercice par section budgétaire sont les suivantes :

BUDGET ANNEXE ADS	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2021		Résultat de clôture de l'exercice 2021 hors RAR	
	DÉFICIT	EXCÉDENT	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICIT	EXCÉDENT
Section de Fonctionnement		41 777,09 €	325 130,80 €	319 823,64 €		36 469,93 €
Section d'Investissement	-498,79 €		23 479,30 €	2 363,44 €	-21 614,65 €	
TOTAUX :	-498,79 €	41 777,09 €	348 610,10 €	322 187,08 €		14 855,28 €

Le Président indique que le montant de l'excédent de fonctionnement s'explique par un nombre de dossiers traité plus important que prévu et une charge de travail qui n'a cessé de croître.

Le déficit en section de fonctionnement s'explique par les dépenses d'investissements réalisées pour mettre en œuvre la dématérialisation des actes. Une subvention d'investissement de l'État permettant de financer les dépenses réalisées, d'un montant de 16 000 €, est attendue pour ce printemps.

Le bilan de l'exercice 2021 est positif.

Après prise en compte des restes à réaliser, le compte administratif affiche un excédent de 30 855,28 €

BUDGET ANNEXE ADS	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture de l'exercice 2021 hors RAR	36 469,93 €	-21 614,65 €
Reste à réaliser recettes	0,00 €	16 000,00 €
Reste à réaliser dépenses	0,00 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €	16 000,00 €
Résultat net de clôture de l'exercice	36 469,93 €	-5 614,65 €
Résultat cumulé	30 855,28 €	

L'état de la dette au 31 décembre 2021 est de zéro euro.

Le Président ayant quitté la salle, M. Denis NASS, 1^{er} Vice-président du Pays du Sundgau demande aux Délégués s'il y a des questions. Personne ne demande la parole. Il invite le Conseil Syndical à délibérer.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le résultat de l'exercice 2021 du Budget Annexe qui est de **30 855,28 €**,
- **de prendre acte** qu'il y a des restes à réaliser en section d'investissement 2021,
- **de fixer** comme ci-dessus les résultats des différentes sections budgétaires,
- **d'approuver** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes,
- **d'adopter** le compte administratif 2021 du budget annexe avec un excédent de **30 855,28 €**.

3.2. Approbation du Compte de Gestion 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 D. 2343-1 à D2343-10 ;

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier d'Altkirch pour le compte de gestion du Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols. Le compte de gestion de l'exercice 2021 est conforme au Compte Administratif 2021 du Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols du PETR du Pays du Sundgau.

Considérant que les valeurs entre les écritures du compte administratif présenté par le Président et le compte de gestion du Trésorier sont identiques.

Le Président ayant quitté la salle, Monsieur Denis NASS, 1^{er} Vice-président du Pays du Sundgau, invite le Conseil Syndical à délibérer.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021 du Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols.

3.3. Arrêté des opérations d'investissement 2021

Les restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2022 sont les suivants :

Restes à réaliser en recettes	16 000.00 €
Restes à réaliser en dépenses	<u>0.00 €</u>
SOLDE DES RESTES À RÉALISER :	16 000.00 €

Après imputation des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2022, la section d'investissement affiche un déficit de financement de **5 614.65 Euros**.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** l'arrêté des opérations d'investissement 2021 du Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols.

3.4. Affectation des résultats de fonctionnement 2021

La section de fonctionnement affiche un excédent de financement de **36 469,93 €** à reporter au budget annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols de 2022.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu de délibérer pour affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de 36 469,93 €. Il est rappelé que la section d'investissement affiche un déficit de 5 614,65 €.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'affecter** l'excédent du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :
 - Compte **1068** de la section d'investissement 2022 : **5 614.65 €**
 - Ligne **R002** de la section de fonctionnement 2022 : **30 855,28 €**

3.5. Budget Primitif du Budget Annexe 2022 du service d'Autorisation du Droit des Sols

Le Budget présenté est conforme aux orientations budgétaires proposées lors de la séance précédente.

Après avoir détaillé les dépenses et les recettes prévues pour cette année, le Président propose au Conseil Syndical d'arrêter le Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols 2022, comme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	376 021,28 €	376 021,28 €
INVESTISSEMENT	23 782,32 €	23 782,32 €
TOTAL :	399 803,60 €	399 803,60 €

Le budget global s'équilibre à **399 803,60 Euros**.

L'état prévisionnel de la dette en fin d'exercice 2022 reste à zéro.

Etat du personnel :

L'état du personnel au 1^{er} janvier 2022 compte :

1 emploi titulaire : 1 ingénieur principal

5 emplois non-titulaires : 4 rédacteurs – 1 adjoint administratif

Le Président rappelle qu'il s'agit du dernier budget annexe du service d'autorisation du droit des sols construit à l'échelle de 71 Communes, c'est un budget de transition avant la convergence des services d'autorisation du droit des sols à l'échelle du territoire du Pays du Sundgau. Un travail a déjà été lancé dans le cadre d'un Comité de Pilotage avec la Communauté de Communes Sundgau pour façonner le nouveau service. Ce service devra être au moins aussi efficace que les deux services préexistants. Plusieurs questions techniques sont à aborder notamment pour trouver un consensus sur le mode de facturation.

Le Président confirme une volonté affirmée d'offrir un service de qualité aux Communes. Il remercie plus largement la confiance exprimée au Pays du Sundgau par les collectivités et rappelle que la structure est au service des Communautés de Communes et des Communes.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols 2022 tel que présenté ci-dessus
 - au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement
 - au niveau du Chapitre pour la section d'Investissement

Point IV. Réponse à l'appel à projet « flotte à faibles émissions » mis au concours par la Région Grand Est

Monsieur Denis NASS indique que l'appel à projets « Flottes à basses émissions » mis au concours par la Région Grand Est constitue un levier important pour accompagner les transitions nécessaires à la décarbonation des mobilités.

Évaluer la disponibilité des ressources prioritaires, analyser les localisations de stations multi énergies « dites propres », accompagner les opérateurs économiques dans la transformation de leurs flottes vers des véhicules à faibles émissions carbone sont autant d'enjeux pour lesquels la présente démarche permettra de proposer des solutions techniques et financières.

Le Pays du Sundgau et les Communautés de Communes Sud Alsace Largue et Sundgau proposent de répondre à cet appel à projet pour évaluer les opportunités d'utilisation d'un mix énergétique afin d'accélérer le remplacement des flottes de poids lourds à énergies fossiles vers des énergies propres et d'accompagner les entreprises dans la recherche d'un modèle économique durable.

Monsieur Denis NASS informe les Délégués que 30 collectivités seront sélectionnées par la Région Grand Est en 2022 pour conduire cette étude.

Monsieur Jean Michel ZINCK relève l'importance du mix énergétique entre le biogaz et l'électricité pour développer les mobilités propres.

Monsieur Denis NASS confirme l'approche multi énergie de la démarche exposée.

Monsieur Jean Michel ZINCK demande quelles sont les tendances qui se préparent chez les constructeurs en termes de types d'énergies renouvelables privilégiées.

Monsieur Denis NASS précise que les motorisations électriques sont dominantes pour ce qui concerne les véhicules individuels. Le développement de bornes à recharge rapide est une question à anticiper pour les collectivités. Pour ce qui concerne les poids lourds, que ce soit les camions, les bus et les engins agricoles, le développement du biogaz est la tendance dominante. Il ajoute que la démarche proposée doit justement permettre d'anticiper des moyens de productions et de distribution viables pour alimenter les véhicules de demain. C'est une démarche qui va associer un grand nombre d'acteurs compétents sur les sujets techniques de l'énergie et de la distribution. Au-delà de l'adaptation aux nouvelles formes de motorisations, Monsieur Denis NASS indique la nécessité réglementaire de décarboner les mobilités en vue de la mise en place d'une zone à faible émissions carbone dans le cœur de l'agglomération mulhousienne.

Monsieur Gilles FREMIOT indique que le Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin a récemment organisé une réunion avec les collectivités au sujet du développement d'un maillage de bornes de recharges électriques. Il est important que le Pays du Sundgau prenne en compte le développement de ce maillage en bornes de recharges dans la démarche présentée ci-dessus. Monsieur Gilles FREMIOT ajoute que trois bornes de recharges seront installées sur le périmètre de la Communauté de Communes Sundgau, à Ferrette, à Hirsingue et à Altkirch.

Le Président note ce point de vigilance et confirme que la démarche conduite par le syndicat fera l'objet d'une attention particulière pour trouver les bonnes complémentarités.

M. Denis NASS remercie les élus régionaux de permettre aux collectivités locales d'anticiper les évolutions techniques liées aux objectifs de décarbonation des mobilités.

Le budget prévisionnel pluriannuel pour les exercices 2022 et 2023 est le suivant :

Dépenses	Recettes
Budget 2022 : Financement de l'étude « Flottes basses émissions » : 30 000 €	Appel à projet Région Grand Est : 56 000 €
Budget 2023 : Financement de l'étude « Flottes basses émissions » : 40 000 €	Fonds propres : 14 000 €
70 000 €	70 000 €

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la réponse du Pays du Sundgau pour le compte des Communautés de Communes à l'appel à projet « Soutien aux études territoriales de mise en place de flottes faibles émissions » mis au concours par la Région Grand Est,
- **de construire** le dossier de candidature en associant les Communautés de Communes,

- **d'approuver** le portage par le Pays du Sundgau de l'étude « Flottes basses émissions »,
- **d'autoriser le budget prévisionnel** pluriannuel de l'opération,
- **d'autoriser** le Président à solliciter les paiements prévus dans le cadre de l'appel à projet « Soutien aux études territoriales de mise en place de flottes faibles émissions »,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

Point V. Divers

5.1. Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnelles – Budget Principal du Pays du Sundgau

L'obligation de constituer des provisions pour constater l'amointrissement de créances non réglées depuis plus de 2 ans a été respectée par l'inscription en 2021 de 1 500€ sur le compte 6817 « Dotations aux provisions » pour dépréciations des actifs circulants. En raison du recouvrement en 2021 de ces créances, il est proposé de reprendre la somme provisionnée en recette de fonctionnement sur le compte 7817 Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la reprise de provision de 1 500.00€ imputés en 2021 sur le compte 6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants,
- **d'inscrire** au budget primitif principal la somme de 1 500.00€ sur le compte 7817 Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels.

5.2. Point d'étape et échange méthodologique sur l'avancée du Projet Alimentaire Territorial

Madame Fabienne BAMOND indique que le Projet Alimentaire Territoriale (méthodologie, calendrier prévisionnel, pistes d'actions...) a été présenté aux Communautés de Communes Sundgau et Sud Alsace Largue. Celles-ci ont formulé plusieurs attentes :

Priorités exprimées par la Communauté de Communes Sundgau :

Travailler sur la **restauration collective des périscolaires** :

- Réaliser une veille sur les appels à projet (AAP) permettant de financer des actions en faveur de la restauration collective, notamment pour des goûters approvisionnés auprès de producteurs locaux.
- Structurer et mutualiser la logistique alimentaire des périscolaires.
- Recueillir des retours d'expérience sur les drives fermiers et sur les outils logistiques nécessaires au développement de l'alimentation locale.
- Estimer **l'autoproduction sur le territoire**, notamment à partir des vergers du Sundgau.
- Créer des **synergies entre les acteurs** du territoire (porteurs de projet, collectivités, associations...).
- **Intégrer la CCS** dans les discussions et être transparent par rapport à l'avancée du PAT.

Priorités exprimées côté CCSAL :

- Travailler sur la **restauration collective des périscolaires** :
 - Sensibiliser sur les produits locaux (goût, texture, faible teneur en sucre...).
 - Mutualiser les commandes et la livraison de produits locaux avec la Communauté de communes Sundgau.
 - Avoir des retours d'expériences d'autres territoires concernant des projets de restauration collective locale.
 - S'emparer de la problématique du gaspillage alimentaire en restauration collective (retours d'expériences, formations existantes...).
- Lutter contre la **précarité alimentaire**, notamment en faisant le lien entre les différents acteurs de l'aide alimentaire (CCAS, structures caritatives et d'aide alimentaire...).
- Articuler le PAT avec d'autres démarches en cours (PCAET, CTEC, PSE) afin d'aborder les **enjeux de qualité des sols et de la ressource en eau**.
- Établir un **état des lieux** afin de comprendre les logiques des acteurs et d'identifier les freins et leviers à actionner (visites de terrain, interconnaissance et mise en relation entre acteurs...).
- **Intégrer** et faire participer les Communautés de Communes **dans la gouvernance du PAT**.

Il est proposé d'élaborer un **document cadre du PAT**, partagé avec les Communautés de Communes, afin d'éviter de se disperser et de sursolliciter les mêmes acteurs, de réfléchir aux actions prioritaires répondant à de réels besoins du territoire et de tenir compte de la taille et des politiques de chaque collectivité territoriale.

Plusieurs options sont proposées aux CC :

1. L'élaboration d'un document cadre qui s'inscrit dans les ateliers du projet de territoire, qui ont justement pour objet de clarifier les attentes et les rôles à jouer entre les CC et le PETR.
2. L'élaboration d'un document cadre dans des ateliers inter-collectivités dédiés au PAT, et donc distincts des ateliers du projet de territoire.
3. Le PETR soumet une première version de ce document cadre qui sera ensuite amendé et complété par les CC.

Le Président indique que c'est aux Communautés de Communes de faire le choix de la méthode qui leur conviendra le mieux. Le Pays du Sundgau s'adaptera.

Monsieur Gilles FREMIOT informe que le prestataire en charge de la préparation et de l'approvisionnement des repas dans les structures périscolaires de la Communauté de Communes Sundgau ont transmis récemment un courrier indiquant des pénuries à venir sur plusieurs produits alimentaires tel que le poisson, les viandes et les produits à base de blé et de farines. Des ruptures sont à venir et la situation est inquiétante sur plusieurs types de produits alimentaires de bases.

Monsieur Denis NASS relève qu'il est nécessaire d'anticiper. A ce sujet, si plusieurs produits sont en ruptures ou proches de l'être, d'autres sont en excédant. C'est par exemple le cas des pommes de terre et notamment celles issues de l'agriculture biologique. Un rôle du PAT doit être de créer des liens entre les acteurs pour faciliter l'adaptation aux chocs. Dans le contexte de crise géopolitique et de grippe aviaire, les filières sont déstructurées. Si des pénuries sont observées sur les filières longues, les

difficultés à écouler les productions sur les filières courtes est bien réelle. Des passerelles nouvelles méritent d'être étudiées entre les producteurs locaux et les distributeurs.

Monsieur Gilles FREMIOT note que c'est un sujet où il faut rester vigilant et bien échanger sur les opportunités à développer.

Monsieur Dominique SPRINGINSFELD note l'intérêt du Projet Alimentaire Territorial. Il constate que c'est cependant un chantier complexe tant il est difficile de créer des synergies entre les producteurs locaux et la restauration collective scolaire et périscolaire. Les normes sanitaires, les questions logistiques et le prix de l'assiette sont autant de défis très complexes à lever pour favoriser le développement d'un système alimentaire de territoire. Il ajoute que la question de la main d'œuvre est un autre problème majeur. La diversification de l'alimentation suppose un travail plus conséquent dans les cultures, or cette main d'œuvre n'est pas disponible actuellement sur le marché de l'emploi.

Monsieur Dominique SPRINGINSFELD constate que le PAT est un véritable projet de territoire, aux implications multiples et qu'il prendra inévitablement du temps à produire des effets car les ambitions sont importantes.

Monsieur Denis NASS note que la coopération entre les différents PAT à l'échelle du sud de l'Alsace et du nord Franche-Comté sont une chance pour structurer et mutualiser des filières sur les questions logistiques et de main d'œuvre. La tâche est certes importante mais l'urgence à sauver les acteurs des circuits courts et l'accès aux populations à une alimentation de qualité à un prix accessible nous oblige à être agile.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Personne ne demande la parole. Il remercie les Délégués et clôt la séance à 20H40.

Le Président du Pays du Sundgau



Nicolas JANDER